



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 février 2014 à 18 heures 30 sur convocation du Maire du 12 février 2014.

		<b>NOM et PRENOM</b>	<b>Titre</b>	
<b><u>ETAIENT PRESENTS:</u></b> <b><u>23</u></b>	1	Salvatore CASTIGLIONE	Maire	
	2	Eric BERTOUT	Adjoint	
	3	Claudine CANDAT	Adjoint	
	4	Cécile DEHOUCK	Adjoint	
	5	Christophe DEHOUCK	Adjoint	
	6	Robert PETIT	Adjoint	
	7	Tonino RUNCO	Adjoint	
	8	Chantal SAEGERMAN	Adjoint	
	9	Laurence SZYMONIAK	Adjoint	
	10	Jacky BEROGE	Conseiller Délégué	
	11	Géry CATTIAU	Conseiller délégué	
	12	Fabien DECLEVES	Conseiller Délégué	
	13	Jean Marie LELEU	Conseiller Délégué	
	14	Monique BLANQUET	Conseiller Municipal	
	15	Rose Marie CARNEIRO	Conseiller Municipal	
	16	Bernard CARON	Conseiller Municipal	
	17	Vincenza CASTIGLIONE	Conseiller Municipal	
	18	Marie Hélène DELPIERRE	Conseiller Municipal	
	19	Séverine DUFOUR	Conseiller Municipal	
	20	Magalie DUTRIEUX	Conseiller Municipal	
	21	Mansouria MEBRAK	Conseiller Municipal	
	22	Régis OLEK	Conseiller Municipal	
	23	Jean Pierre SELVEZ	Conseiller Municipal	
<b><u>ETAIENT EXCUSES :</u></b> <b><u>2</u></b>		<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>TITRE</b>	<b>Procuration à</b>
	1	Stéphanie DUFOUR	Conseiller Municipal	Christophe DEHOUCK
2	Albert LEON	Conseiller Municipal	Tonino RUNCO	
<b><u>ABSENTS:</u></b> <b><u>4</u></b>	1	Jean Luc BOUCOT	Conseiller Municipal	
	2	Sébastien MASSINON	Conseiller Municipal	
	3	Carmelo PIAZZA	Conseiller Municipal	
	4	Line TILMONT	Conseiller Municipal	
<b><u>Assistaient à la séance</u></b>		Aurélie VANDENBUNDER	Directrice Générale des Services	
		Nathalie POTIER	Responsable du service Finances Marchés Publics	

**-APPEL DES PRESENTS-**

Melle MEBRAK, Secrétaire de Séance, procède à l'appel des présents.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**-ORDRE DU JOUR-**

***Finances et Patrimoine***

- Point n°1: Débat d'Orientations Budgétaires
- Point n° 2 : Réhabilitation de la salle des fêtes d'Arenberg : campagne de souscription avec la Fondation du Patrimoine -signature de la convention de souscription en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.
- Point n° 3 : Eglise Saint Vaast : Restauration du mobilier : Lot n°3 : restauration de peintures par l'atelier Séraphin : proposition d'avenant n°1.
- Point n° 4 : Versement d'une subvention à l'Association pour la Promotion et la Défense du Patrimoine Historique et Culturel de Wallers Arenberg
- Point n° 5 : Revalorisation annuelle des logements communaux -modificatif

***Affaires Scolaires et Petite Enfance***

- Point n° 6 : Participation au voyage du collège Jean Moulin
- Point n° 7 : Participation communale aux voyages de classe de l'école Saint Joseph
- Point n°8 : Convention de Mise à Disposition de Locaux avec le Conseil Général (PMI)

***Jeunesse et Sports***

- Point n°9 : Adhésion 2014 à l'association des Amis de Paris Roubaix

***Affaires Générales***

- Point n°10 : Transfert des charges CAPH - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evacuation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 18 décembre 2013
- Point n° 11 : Adhésion au SIDEN SIAN
- Point n° 12 : Retrait d'une commune du SIDEN SIAN
- Point n°13 : Questions Diverses

**-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 5 décembre 2013.

**Point n°1: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**Rapporteur : Mr Salvatore CASTIGLIONE, Maire**

Monsieur le Maire rappelle que ce Débat d'Orientations Budgétaires, institué par la loi A.T.R de 1992, doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif (L2312-1 et L2531-1 du CGCT). Il a pour objectif d'exposer le contexte général d'élaboration du budget primitif 2014 et de définir les orientations à retenir pour la commune.

Il précise que le vote de ce budget s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte actuel de crise économique, sociale, et financière dont les enjeux pèsent lourdement sur le devenir des collectivités locales.

La baisse annoncée des dotations l'année dernière se confirme pour 2014 et 2015 et pèsera lourdement sur les finances publiques locales. Baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014, et de 1,5 milliards supplémentaires en 2015. Ainsi, la Dotation Globale de fonctionnement diminuera de 3.3% en 2014.

Les collectivités seront amenées à réduire leurs dépenses de fonctionnement impactant inévitablement l'investissement, ce qui par conséquent conduira à prévoir une réduction du FCTVA.

Notons que le taux du FCTVA passera de 15.482% à 15.761% pour les dépenses d'investissement réalisées en 2014.

Sur Wallers, il estime que la Dotation Globale de Fonctionnement serait de 1 225 045,00€ en 2014 contre 1 266 852,00€ perçue en 2013. A ce jour, aucune information officielle n'est disponible.

S'agissant de la dotation de solidarité communautaire, et contrairement à la diminution de moitié annoncée en Conseil Communautaire en 2013 par la CAPH, il semble qu'une fois encore, cette dernière ait décidé d'inscrire cette dotation en totalité (395 825,84€).

La prudence semble pour autant nécessaire dans le cadre de la construction du budget 2014, notamment en termes de dépenses de fonctionnement. Quid en effet de la réforme des rythmes scolaires et de l'impact sur nos finances ? Une participation financière de l'Etat est certaine pour l'exercice 2014, mais rien ne garantit la pérennité de ce concours financier pour les années qui suivront la mise en place de la réforme.

Pour l'ensemble de ces raisons, il semble donc préférable d'assimiler aujourd'hui une baisse des recettes, plutôt que de la subir plus durement lors de la construction du budget 2015. La construction budgétaire s'attachera donc à diminuer de 10% l'ensemble des dépenses de fonctionnement sans pour autant nuire à la qualité du service public.

Par ailleurs, cet effort est rendu possible grâce à un résultat de la section de fonctionnement de nouveau excédentaire cette année.

Comme les années précédentes, l'augmentation des impôts n'est pas envisagée.

**I. résultats de l'exercice 2013**

**RESULTATS EXERCICES 2013**

		<b>PREVISION BUDGETAIRE 2013</b>	<b>REALISE 2013</b>	<b>RESTE</b>
<b>DEPENSES</b>	Fonctionnement en euros TTC	<b>4 863 721,36 €</b>	<b>4 461 105,50 €</b>	<b>402 615,86 €</b>
	en %	<b>100</b>	<b>91,72</b>	<b>8,28</b>
	Investissement en euros TTC	<b>5 394 648,67 €</b>	<b>3 730 031,37 €</b>	<b>1 664 617,30 €</b>

	en %	100	69,14	30,86
	Total	10 258 370,03 €	8 191 136,87 €	2 067 233,16 €
	en %	100	79,85	20,15

		PREVISION BUDGETAIRE 2013	REALISE 2013	RESTE
<b>RECETTES</b>	Fonctionnement en euros TTC	4 863 721,36 €	5 046 535,79 €	- 182 814,43 €
	en %	100	103,76	-3,76
	Investissement en euros TTC	5 394 648,67 €	4 275 818,63 €	1 118 830,04 €
	en %	100	79,26	20,74
	Total	10 258 370,03 €	9 322 354,42 €	936 015,61 €
	en %	100	90,88	9,12

**Détail des principaux postes de dépenses en € T.T.C et %tage**

		PREVISION BUDGETAIRE 2013	REALISE 2013	RESTE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>011- Charges à caractère général</b>	1 694 051,81 €	1 473 711,69 €	220 340,12 €
	en %	100	86,99	13,01
	<b>012 Charges de personnel</b>	2 252 218,53 €	2 193 525,73 €	58 692,80 €
	en %	100	97,39	2,61
	<b>65- Autres charges de gestion</b>	660 570,79 €	599 082,59 €	61 488,20 €
	en %	100	90,69	9,31
	<b>66- Charges financières</b>	77 799,77 €	68 593,01 €	9 206,76 €
	en %	100	88,17	11,83
	<b>67- Charges exceptionnelles</b>	37 030,00 €	28 053,72 €	8 976,28 €
	en %	100	75,76	24,24

**Détail des principales recettes de fonctionnement en € T.T.C et %tage**

		PREVISION BUDGETAIRE 2013	REALISE 2013	RESTE
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>73- IMPOTS ET TAXES</b>	2 231 164,23 €	2 292 694,87 €	- 61 530,64 €
	en %	100	102,76	-2,76
	<b>74- Dotations et</b>	1 709 774,00	1 788 295,49	- 78 521,49

	<b>subventions part</b>	€	€	€
	en %	100	104,59	-4,59
	<b>70-Services et ventes diverses</b>	€ 269 929,00	€ 275 593,01	- 5 664,01
	en %	100	102,10	-2,10

<b>DETTE PAR HABITANTS</b>			
<b>Année de références</b>	<b>Capital restant dû au 31/12/N</b>	<b>Nombre total habitants</b>	<b>€/habitants</b>
2010	2 318 669,74 €	5533	419,06
2011	2 105 994,49 €	5533	380,62
2012	1 883 928,59 €	5533	340,49
2013 (emprunt)	2252759,76 €	5533	407,15

<b>TAUX DES TAXES LOCALES</b>
-------------------------------

**Taxe d'Habitation**

<b>Année de références</b>	<b>TAUX</b>	<b>Evolution</b>
2012	16,42%	0%
2013	16,42%	

**Taxes sur le foncier bâti**

<b>Année de références</b>	<b>TAUX</b>	<b>Evolution</b>
2012	21,35%	0%
2013	21,35%	

**Taxes sur le foncier non bâti**

<b>Année de références</b>	<b>TAUX</b>	<b>Evolution</b>
2012	87,35%	0%
2013	87,35%	

**II. Dépenses d'investissements réalisées en 2013**

Terrain JOLY	Isolation coupe feu P.Durot
Echange terrains SA du Hainaut/Commune et Commune/Mohen	Mise en conformité isolation S.D.Sports P.Durot
PONT GIBUS	Tribunes Salle P.Durot
Voiries centrales	Guérites de protection extincteurs salle de sport P.Durot
Assistance maîtrise d'ouvrage voiries centrales	Remplacement tourelle et asservissement aux radiants S.D.S Pont de Pierre
Maîtrise d'œuvre travaux de réaménagement rue Jules Guesde	Pupitre et coquilles St Jacques de Compostelle
Travaux rue Jules Guesde	Travaux école Mixte Bosquet (WBS)
Etude cadre de vie- démarrage	Alarmes incendie salles remplacées par portes vestiaires

Etude HQE- démarrage	remplacement fenêtres école du centre classe Ancien Bâtiment
Insertion marché aménagements étangs	espace de stockage Pont de Pierre
Projet Ecologique Etangs	Aménagement rue Pasteur
panneaux autoroutiers	Aménagement berges Etangs
coffre service jeunesse	Matériel informatique
matériels divers	tondeuse
pompe à eau	taille Haie
Ecran pour salles	Débroussailleuse
tableau d'affichage service jeunesse	Epandeur de sel
Tondeuses, taille-haies, souffleurs	Découpeuse et plaque vibrante
Compresseur, agrafeuse, aérotherme	nettoyeur haute pression thermique
tables + chaises pour salles	barrières

Les tableaux ci dessous présentent les grandes orientations budgétaires 2014, qui sont le reflet à la fois des besoins courants de la collectivité (acquisitions de matériels divers, travaux etc..) mais aussi du travail des différents adjoints, et surtout des grandes orientations souhaitées pour les années à venir.

### **III. Principales dépenses d'investissement proposées pour 2014:**

#### **-Dépenses engagées en 2013 et reportées sur 2014:**

Echange SOGINORPA/Commune Terrain rue Lambrecht/Maison Chaillot	Salle des fêtes d'Arenberg
Maîtrise d'œuvre travaux de réaménagement rue Jules Guesde	
Travaux rue Jules Guesde	Plans évacuation et intervention tous bâtiments Extincteurs
Restauration de sculpture	portes vestiaires salle de sports P.Durot
Restauration Peinture	Espace de stockage Pont de Pierre
Etude préalable à la restauration des boiseries Eglise	Etude cadre de vie
Projet Ecologique Etangs	Etude HQE
coffre service jeunesse	Epandeur de sel
Ecran pour salles	Découpeuse et plaque vibrante
matériel informatique	Tondeuses, taille-haie, souffleurs
Compresseur, agrafeuse, aérotherme	Aménagement berges Etangs
Nettoyeur haute pression thermique	

#### **-Dépenses prévues en 2013 mais non réalisées et reportées en 2014:**

Chauffage Eglise Ste Barbe	protection anti pigeons Eglise Ste Barbe
Acquisition parcelles "lieu dit le village"	chaudière écoles
participation aux extensions réseau ERDF nouveaux logements privés remplacé par renforcement éclairage public face au collège	meublier scolaire

Reversement CAPH subventions parlementaires	frigos, machines à laver écoles
pares ballons	machines à coudre
instruments de musique	Frigo pour salles
tables + chaises pour salles	chariot pour tables
remorque plate forme	desserte à roulette
fauteuils de lecture, table basse	

#### Nouvelles dépenses pour 2014:

Rue Ferrer	toitures terrasses bâtiments communaux (marché)
Portes salle de Sports P.Durot	Salle de sports P.Durot
Contrôle d'accès Pde Pierre et P.Durot	Tapis rue Jules Guesde
local collège	meublier arts sacrés
clôture intérieure P.Durot	Parking Eglise
clôture du château	Etude Patrimoine Minier
réparation plancher, portes dans les gîtes	écran géant
Auto-laveuse	serveur réseau
PR et TDF	aspirateur souffleurs à feuilles
Pupitre	lame à neige
Barrières	poubelles hygiène canine, cendriers
cellule hydrostatique avec équipement	vélos poubelles
brosse de désherbage caniveaux	camion
tondeuses	automatisation ouverture/Fermeture cimetières
Electro ménagers pour gîtes	

Les orientations principales dessinées à travers ce débat d'orientation budgétaire sont :

-La première concerne bien évidemment les travaux de restauration et de réhabilitation de la **Salle des Fêtes d'Arenberg**. En 2013 et alors que le projet semblait pouvoir se concrétiser rapidement (pour rappel, les marchés de travaux étaient sur le point d'être lancés), les subventions escomptées n'ont pas fait l'objet de notification, ce qui a conduit la commune à trouver de nouvelles sources de financement et de décaler le projet dans le temps. Aujourd'hui, il semble important de démarrer au minima les **travaux d'urgence**. Des rapprochements avec les différents partenaires (Etat, région et le département), sont en cours ainsi qu'une souscription auprès de la fondation du patrimoine.

- L'achèvement des travaux de **l'Eglise Saint VAAST**, prévus normalement pour le courant de l'année 2014, ainsi que la poursuite de la restauration du mobilier sacré endommagé dans l'incendie. Un marché spécifique pour la restauration des boiseries sera programmé pour juin 2014 (subventionné en partie par la DRAC).

- La poursuite des études : **l'étude FDAN Cadre de Vie** d'abord sur le Centre Bourg de Wallers, et **l'étude AMO-HQE** sur le projet d'une seule et unique école primaire et maternelle à **l'école du Bosquet** attribuée en 2013 au cabinet TECHNICALITY. Ces études bien avancées en 2013 devraient permettre de dégager des pistes de travail intéressantes pour l'amélioration du cadre de vie de la commune.

- L'enfouissement des réseaux et la mise en place d'un nouvel éclairage public de la **rue Jules Guesde** se terminant, la réfection de la voirie et des aménagements sécuritaires pourraient être amorcés dès 2014.

- Les travaux d'entretien de la **salle des sports Pierre Durot** (réparation du sol endommagé) lancement d'une étude pour les travaux, notamment de couverture et d'étanchéité du bâtiment.

- Quelques **études** telles la solidité du clocher de l'église d'Arenberg, le lancement d'une étude sur le **patrimoine minier d'Arenberg** et la future définition du projet du musée du Paris Roubaix, le diagnostic sur l'ancienne école ménagère.

S'agissant de la réalisation de ces dépenses, aucun emprunt n'est envisagé pour l'instant, mais comme chaque année, une somme sera prévue au budget.

Pour rappel, l'emprunt de 600 000 € réalisé en 2013 a permis à la commune de maintenir une bonne dynamique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre de ces grandes orientations budgétaires 2014.

**Monsieur PETIT souhaite remercier l'ensemble des élus de la commission des finances ainsi que les techniciens qui ont permis de construire un budget rigoureux. Ce budget témoigne d'une volonté forte, celle d'une commune solidaire, attractive, embellie, dynamique.**

**Il ajoute que l'augmentation des charges obligatoires, le désengagement de l'Etat aurait pu conduire à baisser les bras, mais au contraire, ces contraintes nous ont incité à rechercher l'innovation dans nos actions et à conduire une politique dynamique d'investissement.**

**Cette proposition de budget n'inclut pas d'augmentation de la fiscalité locale.**

**Ces propositions d'investissement illustrent une volonté d'agir efficacement et participeront à la relance et au développement économique créateurs d'emploi.**

**Il faut continuer à proposer une dynamique de projets, dont les effets attendus contribueront à adapter notre ville aux enjeux présents et à venir. Nous avons opté pour l'utile, l'urgent et aux priorités synonymes d'économie : tel est le cap de notre orientation.**

**Nous proposons un budget solidaire, par la mobilisation des ressources de la ville, par l'intérêt que nous portons à notre patrimoine historique avant que sa dégradation n'atteigne un point de non retour, comme la salle des fêtes d'Arenberg, le mobilier de l'église ou la salle des sports Pierre Durot.**

**Mr OLEK souhaite questionner justement dans ce cas, le choix de la rénovation du secteur Pavé du Pont Gibus, par rapport justement à des travaux d'urgence ou de toiture.**

**Mr le Maire indique qu'un débat d'orientation budgétaires est censé aborder le futur, pas le passé, mais que cela ne le dérange pas de revenir une fois de plus sur ce sujet qui a déjà été abordé à plusieurs reprises en Conseil Municipal.**

**Il rappelle qu'à l'origine, ces travaux de réfection étaient en effet prévus pour permettra aux camions de pouvoir accéder convenablement à la station d'épuration, et pour faciliter également l'accès des tracteurs aux champs alentours, car l'état de la route nécessitait des travaux importants, les réparations ponctuelles ne suffisaient plus.**

**Deux choix se sont alors offerts à la municipalité : refaire la chaussée de façon traditionnelle, c'est à dire en macadam, une solution qui aurait coûté à la municipalité 290 000€, et qui n'était éligible à aucune subvention. ou restaurer ce secteur pavé, une solution certes plus onéreuse, mais qui permettait d'obtenir 159 000€ de la Région, 90 000€ de Noréade et également une petite subvention de l'association des Amis de Paris Roubaix, une opération qui revenait donc financièrement au même qu'une réfection en macadam, grâce aux subventions, et qui permettait en plus de mettre en valeur et de restaurer un patrimoine pavé. Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement la restauration de ce secteur pavé a beaucoup fait parler, les médias d'abord, puisque le Paris Roubaix réemprunte désormais ce secteur pavé, le Tour de France aussi.**



Monsieur le Maire ajoute que si le Conseil Régional a décidé de financer ce projet, c'est aussi parce que les pavés représentent un patrimoine historique et culturel régional, et que ce projet intéressait de ce fait beaucoup la Région.

Il se réjouit par ailleurs de voir que ce secteur est réemprunté en masse par les cyclistes et les piétons, et que oui, il est très fier de voir ce secteur pavé mis à l'honneur dans les courses cyclistes, une façon pour les organisateurs de nous remercier d'avoir restauré et mis à l'honneur ce secteur pavé.

Mr le Maire demande si il y a d'autres points à verser au débat.

Mr DECLEVES, délégué communautaire souhaite expliquer le principe de versement de la dotation de solidarité communautaire. Il rappelle que cette dotation avait été créée dans un contexte économique favorable, où les recettes liées à la Taxe Professionnelle étaient abondantes et où le principe de calcul était favorable à l'agglomération, qui avait donc décidé de reverser une partie des excédents aux communes membres.

Avec la crise économique et le changement de perception et de réversion de la Taxe Professionnelle, dans un contexte où la croissance et la progression des ressources ne se compte plus en dizaines de % mais en dixièmes de %, la dotation de solidarité est forcément fragilisée. Les élus communautaires, vu le contexte électoral, ont décidé de la verser cette année encore avant le changement de mandat. Mais son versement est fortement incertain pour les années à venir, puisqu'il s'agit d'une dotation facultative, et que la CAPH a décidé de revoir la voilure de façon générale sur ses dépenses. Mr DECLEVES ajoute qu'il faudra faire attention parce que certaines communes touchent plusieurs millions de dotation de solidarité, et que si celle-ci venait à diminuer ou à être supprimée, cela les mettrait en grande difficulté. Melle VANDENBUNDER rappelle que la dotation de solidarité communautaire, c'est 10% du budget de fonctionnement à Wallers.

Mr OLEK revient sur la dette par habitant, et indique que l'on revient sur le même niveau que celui de 2010.

Mr le Maire corrige en indiquant que malgré l'emprunt réalisé en 2013, on reste en deçà du niveau d'endettement par habitant. Il ajoute que l'on aurait pu ajouter les chiffres de 2008 et de 2009 où l'on avait encore 30 ou 40 emprunts. Par ailleurs, il rappelle que le niveau d'endettement par habitant n'est pas un indicateur suffisant pour apprécier la bonne santé d'une collectivité : réaliser des emprunts est quasiment obligatoire pour une collectivité, si elle veut maintenir ses équipements en bon état et si elle veut conserver une dynamique économique positive (reversement de la TVA deux ans après la réalisation de travaux d'équipements au taux de 15.48%).

Mr le Maire ajoute qu'une ligne d'emprunt a été inscrite cette année pour les travaux de la salle des fêtes, mais normalement on ne devrait pas en avoir besoin, puisqu'ils seront financés sur deux exercices budgétaires. Le problème c'est que les subventions des organismes comme le Conseil Général ou la Région ont des délais de versement très importants (jusqu'à 2 ou 3 ans). Il faut donc avancer le règlement des dépenses dans l'attente du versement des recettes.

Mr le Maire explique que durant quelques années du mandat la situation a été compliquée ce qui a amené les élus à prendre des décisions qui ne leur ont pas fait plaisir, et qui ont conduit à augmenter les impôts d'un point deux années de suite. Mais que cette décision a aussi permis par la suite pendant quatre années consécutives de ne pas toucher à la fiscalité. Et de revoir la dette par habitant, et de cela, Mr le Maire en est fier et ajoute qu'il n'y a pas à rougir des finances de la commune.

#### *FINANCES et PATRIMOINE*

*Rapporteur : Mr Robert PETIT, 1er adjoint délégué aux Finances et au Patrimoine*

#### **Point n° 2 : Réhabilitation de la salle des fêtes d'Arenberg : campagne de souscription avec la Fondation du Patrimoine -signature de la convention de souscription en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.**

Monsieur PETIT expose au Conseil Municipal qu'en cas de fonds insuffisants pour la réalisation de projets de restauration dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune, la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine du Nord Pas de Calais peut permettre de recueillir des sommes nécessaires à l'aboutissement du projet.

Il explique que le principe de souscription est le suivant : la fondation collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes collectées (moins de 3% de frais de gestion et 5% pour les dons des personnes physiques assujettis à l'ISF)

Tous les dons faits à la fondation sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable
- De l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 euros
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du CA

Par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine du Nord Pas de Calais, la commune de Wallers-Arenberg peut donc faire appel à la générosité publique.

Monsieur PETIT rappelle que le projet de réhabilitation de la salle des fêtes d'Arenberg, porté par la commune, répond aux conditions de souscription de la fondation d'autant que celle-ci a pour objectif de faire revivre le patrimoine de proximité et de le réintégrer dans les activités quotidiennes de la population.

Il propose donc aux élus de lancer une souscription portant sur ce projet.

Celle-ci commencera dès lors que la convention sera signée et se terminera avec la fin des travaux objet de la convention.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le lancement de cet appel à la générosité populaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de souscription jointe en annexe.

**Questions/Opposition : Mr le Maire ajoute qu'une souscription c'est tout simplement un appel aux dons envers les particuliers et envers les entreprises, des dons qui sont déductibles des impôts. Il précise que par contre il sera proposé de lancer cette souscription uniquement dans un premier temps sur les travaux de façades et de toitures de la salle des fêtes. Si les dons atteignent 5% du montant de ces travaux, la fondation du patrimoine pourra elle aussi verser une subvention à hauteur de 5% également. Cette souscription prend la forme d'une convention qui démarrera dès la signature de la convention mais qui sera lancée officiellement le 7 mars devant les caméras de TF1 lors de la représentation de la comédie musicale Arenberg. Elle se terminera avec la fin des travaux.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**APPROUVE** le lancement d'une souscription volontaire portant sur le projet de réhabilitation de la Salle des Fêtes d'Arenberg,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec la Fondation du Patrimoine Nord Pas de Calais ainsi que tout document s'y rapportant ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

**Point n° 3 : Eglise Saint Vaast : Restauration du mobilier : Lot n°3 : restauration de peintures par l'atelier Séraphin : proposition d'avenant n°1.**

Monsieur PETIT expose que dans le cadre de la restauration du mobilier de l'église St VAAST, L'atelier SERAPHIN a été attributaire du lot n°3 "restauration de peintures" pour un montant de 39 903,00€ H.T.

Il explique que lors des essais de dégrasage des cadres avec différents solvants dont l'acétone, il s'est avéré que la bronzine appliquée sur la totalité des cadres, restauration postérieure recouvrant la dorure, y était sensible. La nature de la bronzine est donc acrylique et non pas huileuse.

Aussi et afin de retrouver l'état primitif de la dorure originale, des interventions complémentaires sont donc nécessaires.

Monsieur PETIT propose donc d'établir un avenant au marché "restauration de peintures" pour pouvoir réaliser ces interventions complémentaires.

Le devis complémentaire propose le retrait de la bronzine sur les trois cadres, à l'acétone, ainsi que la retouche de la dorure.

L'ensemble de ces travaux complémentaires s'élève à un montant de 2 500,00€ H.T soit 3 000,00€ T.T.C (-T.V.A à

20%).

L'acceptation de cet avenant n°1 porterait le nouveau montant du marché à 42 403,00€ H.T soit 50 883,60€ T.T.C, ce qui représente une augmentation de 6.27% sur le montant initial du marché.

Au-delà de 5%, l'acceptation d'une proposition d'avenant étant soumise à l'avis préalable de la commission d'appel d'offres, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 février 2014 et a émis un avis quant à la validation de cet avenant.

Monsieur PETIT demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 des Ateliers SERAPHIN d'un montant de 2 500,00 € H.T.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché "restauration de peintures de l'Eglise Saint Vaast" attribué à l'atelier Séraphin, pour un montant de 2500€ HT, 3000€ TTC, ainsi que tout document s'y rapportant.**

**CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

#### **Point n° 4 : Versement d'une subvention à l'Association pour la Promotion et la Défense du Patrimoine Historique et Culturel de Wallers Arenberg**

Monsieur DEHOUCK rappelle que la ville de Wallers Arenberg a la chance de pouvoir disposer d'un patrimoine bâti, culturel et environnemental exceptionnel. Un hameau entièrement construit autour de la mine et de l'exploitation minière, dont une partie a récemment été classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco, un centre bourg riche de son histoire commerciale et industrielle, autant d'atouts qui expliquent la création de cette association.

Il explique que l'Association pour la Défense et la Promotion du Patrimoine Historique et Culturel de Wallers Arenberg a pour objectif de promouvoir et protéger ce patrimoine exceptionnel, par des actions diverses et variées : organisation d'expositions, de manifestations, d'opérations de soutien ou de communication autour de sa promotion.

Parce que cette association a comme objectif de devenir un partenaire important du paysage associatif et institutionnel local, il propose de verser à cette dernière, une subvention exceptionnelle de démarrage de 5000€.

Celle-ci servira dans un premier temps à organiser l'une de ses premières opérations de mobilisation importante : une représentation exceptionnelle de la Comédie Musicale "Arenberg", dans le cadre de l'opération de sauvetage de la Salle des Fêtes d'Arenberg, et dont les bénéfices serviront intégralement au financement des travaux.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 5000€ à l'association de Défense et de Promotion du patrimoine Historique et Culturel de Wallers Arenberg et précise que Mr CASTIGLIONE et Mr PETIT ne prendront pas part au vote, faisant parti du Bureau de l'association.

**Question/Opposition : Mr le Maire explique que cette association s'est créée dans le cadre de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine minier et culturel, et des travaux liés à la salle des fêtes. De nombreuses personnalités locales investies dans la promotion du patrimoine vont rejoindre cette association, comme Thierry COTTEL, René LUKASIEWICZ ou les membres de la commission extra municipale des affaires culturelles. La première action de cette association, liée au reportage de TF1 sur la salle des Fêtes, mais qui sera suivi de beaucoup d'autres, est donc l'organisation d'une représentation exceptionnelle de la Comédie Musicale Arenberg, dont les bénéfices seront intégralement reversés au financement des travaux de l'édifice.**

**Mr OLEK demande quand est-ce qu'a été créée l'association. Mr le Maire lui répond qu'elle a été créée le 12 février dernier.**

**Mr BERTOUT demande si les statuts de cette association ont été déposés et quelle est la composition du bureau. Mr le Maire répond que les statuts ont été déposés en Sous Préfecture le 18 février et que pour le moment, c'est lui-même qui en assure la Présidence, et Mr PETIT en est le trésorier. Il indique que ce n'est que temporaire, car les membres du bureau seront changés dans les semaines à venir, pour faire place aux personnalités locales citées plus haut. Mr CASTIGLIONE ajoute que c'est très bien que cette association existe, car elle pourra également bénéficier de la subvention versée par la CAPH aux associations culturelle (2€ par habitant), comme cela a été le cas pour le spectacle, "la porte des étoiles" à Hasnon, ou les médiévales à Bellaing.**

**Mr OLEK demande pourquoi on ne s'est pas appuyé sur une association existante. Mr le Maire répond qu'aucune association de défense du patrimoine de Wallers Arenberg n'existe à ce jour.**

Mr OLEK indique qu'il a été interpellé par quelqu'un qui a une association déposée au JO en avril 2013 qui a pour but d'organiser des actions humanitaires envers la jeunesse, créer des projets, trouver des fonds et les reverser à des projets humanitaires; Il ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi on ne s'est pas appuyé sur cette structure existante. Mr le Maire répond que, tout d'abord, il ne la connaît pas, et qu'ensuite organiser des projets humanitaires et défendre du patrimoine cela n'a rien à voir.

Mr OLEK ajoute que la personne lui a indiqué avoir déposé un dossier de demande de subvention en 2013 et de ne pas l'avoir obtenue. Mr le Maire demande le nom de l'association. Mr OLEK indique qu'il s'agit de l'association "Nouveaux Projets, Nouveau Regard sur Wallers Arenberg".

Mr le Maire demande si il s'agit de l'association de Mr L. Mr OLEK répond que oui. Mr le Maire répond qu'effectivement Mr L. est venu le rencontrer avec Mme SAEGERMAN, mais pas pour parler de patrimoine, pour parler de biodiversité et d'environnement. Et que ce dernier n'a jamais demandé de dossier de subvention puisque la municipalité ne savait même pas qu'il avait finalement créé son association. Mr le Maire indique que si Mr L. souhaite se battre pour le patrimoine, il peut bien entendu demander son adhésion à l'association.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par deux voix contre et 23 voix pour, AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5000€ à l'ADPPCHWA, PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au Budget au compte 6574 "subvention aux organismes de droit privé", CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

#### **Point n° 5 : Revalorisation annuelle des logements communaux -modificatif**

Monsieur PETIT explique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 5 décembre 2013 ayant pour objet la revalorisation annuelle des loyers communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le loyer pris en compte pour le calcul de la prévision du loyer 2014 pour l'immeuble situé au 10 rue Gustave Delory est en effet de 513€.

Il y a donc lieu de modifier la délibération du 5 Décembre 2013 comme suit :

Adresse du logement	Loyer 2013 (en €)	Prévision Loyer 2014 (en €)
10 rue Gustave Delory	513	526

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier la délibération du 5 décembre 2013.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, et 24 voix pour, AUTORISE la modification de la délibération du 5 décembre 2013 tel qu'indiqué ci-dessus, CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

**Rapporteur : Mme Claudine CANDAT, Adjointe aux Affaires Scolaires et à la Petite Enfance**

#### **Point n° 6 : Participation au voyage du collège Jean Moulin**

Madame CANDAT indique que le collège Jean Moulin de Wallers organise du 6 au 11 avril 2014, un séjour en Italie à la découverte de Florence et de la Toscane.

Elle propose, afin d'aider les familles de Wallers (20 élèves concernés) à faire participer leur enfant à ce voyage, de verser une subvention de 30€ par élève.

Elle précise que cette somme sera prévue dans le compte 6574 « subvention de fonctionnement associations et autres organismes de droit privé ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**APPROUVE le versement d'une participation communale de 30€ par élève de la commune désirant participer au**

*voyage organisé par le collège Jean Moulin,  
CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

**Point n° 7 : Participation communale aux voyages de classe de l'école Saint Joseph**

Mme CANDAT explique que l'école Saint Joseph souhaite organiser en 2014 :  
-une classe de découverte à Paris pour les élèves de CM1 -CM2 les 12-13 et 14 mars prochains.  
-une classe de découverte à Hergnies pour les GS-CP-CE1 les 5-6 et 7 mai prochains.

Afin d'aider les familles de Wallers (20 élèves concernés pour le voyage à Paris et 36 pour celui à Hergnies) à inscrire leur enfant, elle propose de verser une participation de 30€ par enfant.

Elle précise que cette somme sera prévue sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement associations et autres organismes de droit privé ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE le versement d'une subvention de 30€ par élève de la commune désirant s'inscrire aux voyages organisés par l'école Saint Joseph.  
CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

**Point n°8 : Convention de Mise à Disposition de Locaux avec le Conseil Général (PMI)**

Mme CANDAT rappelle que les services de la Protection Maternelle et Infantile assurent une mission de promotion de la santé et de prévention importante auprès des jeunes et des familles. Elle est aux côtés des familles au quotidien et vient en complément et non pas en substitution du rôle de médecin traitant, du pédiatre ainsi que de tous les professionnels de santé et de la petite enfance.

Aussi, afin de leur permettre de mener à bien leurs actions, un local a été mis à leur disposition au 5 rue du Dispensaire (116.89 m2).

A ce titre, une convention de mise à disposition des locaux doit être passée entre la Commune et le Conseil Général pour une durée de 3 ans à compter du 21 octobre 2013, reconduite tacitement par égale période, convention annexée à la présente délibération.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de mise à disposition des locaux au Conseil Général du Nord pour la PMI d'Arenberg, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux du 5 rue du dispensaire au Conseil Général du Nord pour y accueillir les services de la PMI ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;  
CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

**JEUNESSE ET SPORTS**

**Rapporteur : Mr Christophe DEHOUCK, Adjoint à la Jeunesse et aux Sports**

**Point n°9 : Adhésion 2014 à l'association des Amis de Paris Roubaix:**

Mr DEHOUCK rappelle que l'association des Amis du Paris Roubaix est très fortement impliquée dans la préservation, l'entretien et la valorisation du Secteur Pavé. Elle est notamment un partenaire incontournable pour l'entretien de la Trouée d'Arenberg et du Secteur Pavé du Pont Gibus.

Pour pouvoir mener à bien ces partenariats, la seule condition pour la commune est d'être adhérente de l'Association.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion annuelle 2014 de la Commune à l'Association des Amis de Paris Roubaix pour un montant de 300 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE l'adhésion annuelle 2014 de la commune à l'Association des Amis de Paris Roubaix d'un montant de 300€**

**PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif,**

**CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

**AFFAIRES GENERALES ET GESTION DU PERSONNEL**

**Rapporteur : Mr Salvatore CASTIGLIONE, Maire**

**Point n°10 : Transfert des charges CAPH - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evacuation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 18 décembre 2013**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (et notamment l'Article 86) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales et la circulaire interministérielle d'application en date du 15 septembre 2004,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Evacuation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 18 décembre 2013,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les coûts des charges transférées, tels que déterminés par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport annexé à la présente délibération.

- Evaluation du coût des charges transférées au titre de la médiathèque de Trith Saint Léger :

Résultat du vote :

Nombre de voix pour : 25

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

- Evaluation du coût des charges transférées au titre de la base de loisirs de Raismes :

Résultat du vote :

Nombre de voix pour : 25

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**Question/Opposition : Mr le Maire indique que les communes de Raismes et de Trith Saint leger ont décidé de transférer leurs équipements à la CAPH, pour l'une sa médiathèque, pour l'autre sa base de loisirs. Le 18 décembre, cette commission locale d'évaluation des transferts de charges a estimé justement le transfert de ces charges vers l'agglo.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evacuation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 18 décembre 2013 ;**

**CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.**

**Point n° 11 : Adhésion au SIDEN SIAN**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-61, L.5212-16, L.5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,  
Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,  
Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,  
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,  
Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,  
Vu les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical lors de ses réunions des 25 Juin et 12 Novembre 2013,

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre des articles 60 et 61 de la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales et des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale des Départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, il est de l'intérêt du Syndicat, lorsque celui-ci exerce une compétence donnée sur un territoire donné, de poursuivre l'exercice de cette compétence sur ce même territoire,

Vu la délibération n° 48 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2013 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Douai (à l'exception de BREBIERES), du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Douai Nord Ouest et du Syndicat Intercommunal de la Région de FLINES à GUESNAIN avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'ANHIERS, ARLEUX, AUBY, BRUNEMONT, BUGNICOURT, CANTIN, CUINCY, ERCHIN, ESQUERCHIN, ESTREES, FAUMONT, FECHAIN, FERIN, FLINES-LEZ-RACHES, GOEULZIN, GUESNAIN, HAMEL, LALLAING, LAMBRES-LEZ-DOUAI, LAUWIN-PLANQUE, LECLUSE, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN, ROUCOURT, VILLERS-AU-TERTRE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'ANHIERS, AUBY, FAUMONT, FLINES-LEZ-RACHES, LALLAING, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN,

Vu la délibération n° 49 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2013 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Sambre Avesnois, de la Communauté de Communes Frontalière Nord Est Avesnois et SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'AIBES, ASSEVENT, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, CERFONTAINE, COLLERET, COUSOLRE, ECLAIBES, ECUELIN, ELESME, FERRIERE-LA-PETITE, GOGNIES-CHAUSSEE, LEVAL, MAIRIEUX, OBRECHIES, QUIVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-MESNIL, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'AIBES, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, COUSOLRE, ECUELIN, GOGNIES-CHAUSSEE, MAIRIEUX, QUIVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

### DECIDE

Article 1er :

*Le Conseil Municipal accepte :*

*1/ l'adhésion au SIDEN-SIAN de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Douai (à l'exception de BREBIERES), du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Douai Nord Ouest et du Syndicat Intercommunal de la Région de FLINES à GUESNAIN avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'ANHIERS, ARLEUX, AUBY, BRUNEMONT, BUGNICOURT, CANTIN, CUINCY, ERCHIN, ESQUERCHIN, ESTREES, FAUMONT, FECHAIN, FERIN, FLINES-LEZ-RACHES, GOEULZIN, GUESNAIN, HAMEL, LALLAING, LAMBRES-*

**LEZ-DOUAI, LAUWIN-PLANQUE, LECLUSE, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN, ROUCOURT, VILLERS-AU-TERTRE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'ANHIERS, AUBY, FAUMONT, FLINES-LEZ-RACHES, LALLAING, MARCQ-EN-OSTREVENT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN,**

**2/ l'adhésion de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Sambre Avesnois, de la Communauté de Communes Frontalière Nord Est Avesnois et SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM avec transfert de la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'AIBES, ASSEVENT, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, BOUSSIERES-SUR-SAMBRE, CERFONTAINE, COLLERET, COUSOLRE, ECLAIBES, ECUELIN, ELESMES, FERRIERE-LA-PETITE, GOGNIES-CHAUSSEE, LEVAL, MAIRIEUX, OBRECHIES, QUIEVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-MESNIL, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE et des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif », « Eaux Pluviales » sur le territoire des communes d'AIBES, BEAUFORT, BERSILLIES, BETTIGNIES, BOUSIGNIES-SUR-ROC, COUSOLRE, ECUELIN, GOGNIES-CHAUSSEE, MAIRIEUX, QUIEVELON, SAINT-REMY-CHAUSSEE, SASSEGNIES, VIEUX-RENG, VILLERS-SIRE-NICOLE,**

**Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces nouvelles communautés d'agglomération au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 48 et 49 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 Décembre 2013.**

**Article 2 :**

**Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.**

**Point n° 12 : retrait d'une commune du SIDEN SIAN**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-19, L.5212-16, L.5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 21 Décembre 2011 portant adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST pour la compétence « Eaux Pluviales »,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 20 janvier 2006 portant adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes de l'Artois avec transfert des compétences « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » sur le territoire des communes d'ACQ, ECURIE, ETRUN, MAROEUIL, MONT SAINT ELOI, NEUVILLE-SAINT-VAAST et ROCLINCOURT,

Vu le retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes de l'Artois en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 pour toutes les compétences transférées, à savoir : l' « Assainissement Collectif » et l' « Assainissement Non Collectif » ; ce retrait faisant suite à sa fusion avec la Communauté Urbaine d'Arras,

Vu la délibération de la commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST en date du 11 mars 2013 sollicitant son retrait du SIDEN-SIAN et donc la reprise de la compétence « Eaux Pluviales »,

Vu la délibération n° 21 du Comité du SIDEN-SIAN en date du 30 Avril 2013 approuvant ce retrait,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**



**ACCEPTE le retrait du SIDEN-SIAN de la commune de NEUVILLE SAINT VAAST pour la compétence « Eaux Pluviales »,**

**CHARGE Monsieur le veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.**

**Point n°13 : Questions Diverses**

**-Marchés Publics**

**MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2013 POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE-ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

La commune se doit de publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Pour information, les marchés conclus en 2013 sont :

**MARCHES DE TRAVAUX  
MARCHES DE 20 000 EUROS H.T à 90 000 EUROS H.T**

<b>OBJET</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Code postal</b>
Eglise ST VAAST Restauration du meublier sacré- Lot 1 restauration de sculptures Lot 3 restauration de peintures	14/03/2013	Lot 1 attribué à Emmanuelle SEDILLE  Lot 3 attribué à Atelier SERAPHIN- F SEVERINE	37190  60700

**MARCHES DE 90 000 EUROS H.T à 200 000 EUROS H.T**

Néant

**MARCHES DE 200 000 EUROS H.T ET PLUS**

<b>OBJET</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Code postal</b>
Marché d'Enfouissement des réseaux France Télécom et éclairage public rue Jules Guesde	4 juin 2013	SATELEC	59125

**MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES  
MARCHES DE 20 000 EUROS H.T à 90 000 EUROS HT**

<b>OBJET</b>	<b>Date du marché</b>	<b>attributaire</b>	<b>Code postal</b>
Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux intérieurs de restauration, d'extension, et de mise en conformité ERP de la salle des fêtes d'Arenberg	17/01/2013	Nathalie T KINT	59000
ETUDE FDAN-cadre de vie	11/02/2013	Agence bocage- mandataire et agence SCHOEUR Naudin	59270
ETUDE FDAN- HQE	10/10/2013	TECHNICITY	59441

Ecole du Bosquet			
Assurances IARD DAB RC Flotte auto, bris de machine, contrat fleet	27/11/2013	Périgny Hotton	59305

**MARCHES DE 90 000 EUROS H.T à 200 000€ EUROS H.T**

<b>OBJET</b>	<b>Date du marché</b>	<b>attributaire</b>	<b>Code postal</b>
Assurances statutaires pour les agents titulaires et stagiaires de la commune	31 décembre 2013	CNP assurances/ SOFCAP	75716 18110

**MARCHES DE 200 000 EUROS ET PLUS**

Néant

**DECISIONS DIRECTES L 2221-21 DU CGCT.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2008, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité, et considérant qu'il était nécessaire de souscrire un contrat pour les assurances statutaires des agents titulaires et stagiaires arrive dont l'échéance arrivait au 31 décembre 2013. A l'issue de la mise en concurrence (BOAMP n°13-201714 Bull n°223 du 20/11/2013 annonce n°80) et pour faire suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 18 décembre 2013, le groupement CNP ASSURANCES 4 rue Raoul Dautry 75016 PARIS CEDEX 15 et SOFCAP Route de Creton 18110 VASSELAY a été retenu.

Le taux de prime est de 7.50%, ce qui représente une prime annuelle estimative de 115 387,71€ T.T.C. choix de la commission : option n°1 Sans franchise.

Ce marché est conclu pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, non renouvelable.

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un partenariat a été engagé par la ville avec la fondation d'Arenberg, une fondation privée portée par la famille d'Arenberg, famille à l'origine de la création du hameau d'Arenberg et du site minier. Une réunion est d'ailleurs prévue à Archoft, dans le brabant flamand, le 12 mars prochain, sur le thème "villes et villages où la famille d'Arenberg a joué un rôle".

Une discussion est par ailleurs engagée pour que le Prince Pierre d'Arenberg, 4ème duc Français d'Arenberg, vienne visiter la ville courant mars.

-Eglise Saint Vaast (Robert PETIT) : les travaux reprennent progressivement, des sondages ont eu lieu ces derniers jours et 80 cms de terre devraient être évacués pour pouvoir couler la dalle de béton la semaine prochaine. Les peintures seront refaites une fois la dalle coulée. Un produit anti mousse sera par ailleurs appliqué sur la façade, qui enlèvera la couleur verte.

- Mr le Maire remercie par quelques mots l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition pour le travail accompli durant le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h45.